



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 27 mai 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présentation du plan « Avenir Montagnes »

Accompagner les territoires de montagne vers une offre touristique résiliente et durable, adaptée aux spécificités de chaque massif.

A l'occasion d'un déplacement en Savoie, ce jeudi 27 mai, aux Arcs puis à Bourg-Saint-Maurice, M. Jean CASTEX, Premier ministre, accompagné de M. Alain GRISET, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de M. Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, de Mme Bérandère ABBA, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité et de M. Joël GIRAUD, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité, a réuni les élus et organisations professionnelles de la montagne, afin de leur présenter le plan « **Avenir Montagnes** ».

Depuis le début de la crise sanitaire, le Gouvernement se tient aux côtés des acteurs et territoires de la montagne. A ce jour, ce sont plus de 5,4 milliards d'euros d'aides d'urgence et de relance qui ont déjà été mobilisés en leur faveur.

Afin, d'aller plus loin, le Premier ministre avait annoncé, le 1^{er} février, le lancement des travaux consacrés à la préparation d'un plan d'investissement pour le tourisme de montagne.

Pour établir un diagnostic partagé de la situation du tourisme de montagne et ainsi préparer le plan « **Avenir Montagnes** », le Premier ministre a chargé Jean-Baptiste LEMOYNE et Joël GIRAUD de se rendre dans tous les massifs afin d'y mener des concertations avec les collectivités territoriales, les entreprises et l'ensemble des acteurs de la montagne.

« Avenir Montagnes » répond à l'ambition d'un tourisme durable et résilient à travers trois axes :

1. **Favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles ;**
2. **Accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ;**
3. **Dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids ».**

Au total, le Plan Avenir Montagnes représente une mobilisation de plus de 640 M€ de crédits publics pour la montagne, générant près de 1,8Md€ d'investissement dans ces territoires. Ces crédits viennent compléter 5,4 milliards d'euros d'aides d'urgence et de relance d'ores et déjà mobilisés. En particulier, **le Gouvernement lance le fonds « Avenir Montagnes » doté de 331 millions d'euros** comprenant un volet de soutien à l'investissement (avec une mobilisation à parts égales de 6 régions) de 300 millions d'euros visant l'émergence de projets touristiques en lien avec les trois axes du plan et un volet d'accompagnement de 31 millions d'euros consacré à l'accompagnement en ingénierie des territoires qui en ont besoin.

Par ailleurs, **le plan comprend des mesures pour accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station**, avec l'instauration d'une possibilité pour le gestionnaire de résidence de tourisme de transférer son droit de préemption à des foncières qui se chargeront ensuite d'assurer une gestion active de ces biens et la capacité à investir pour les améliorer. **La Banque des territoires investira 125 millions d'euros** sur cinq ans dans ces foncières, aux côtés d'autres investisseurs.

Le plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique des activités touristiques en montagne, avec **l'aménagement de 1 000 km de sentiers de montagne** (doté d'au moins de 10 M€ d'investissement) et la mise en place d'un accompagnement en ingénierie pour améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres (doté de 10M€), comme les ascenseurs valléens.

D'autres mesures sont également prévues, notamment en partenariat avec Atout France, la Caisse des dépôts et Bpifrance, au bénéfice des acteurs de la montagne, afin d'accompagner le rebond, favoriser l'investissement mais également pour relancer les colonies de vacances et les classes de découverte.

Alain GRISET, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises : *«La crise inédite que nous traversons a singulièrement frappé les territoires de montagne avec une saison blanche entière. Mais ce faisant, cette crise a aussi révélé combien les massifs français étaient fondamentaux pour la vitalité, l'attractivité et l'économie touristique de notre pays. C'est pourquoi, afin d'accompagner et de soutenir les créateurs et les chefs d'entreprises du tourisme de montagne, l'État s'engage à renforcer et faciliter la mobilisation des outils de financement dédiés au rebond de l'activité mais également aux investissements de long terme. Il s'agit ici d'accompagner l'ensemble de la filière, de l'indépendant à l'ETI en passant par la PME, afin que les territoires de montagne continuent d'incarner l'excellence touristique française.»*

Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie : *«La montagne, lieu historique privilégié de villégiature, de loisirs et de découverte, constitue un pan essentiel de l'attractivité touristique de la France auprès de nos clientèles domestiques et*

étrangères. Plus que jamais, le tourisme et la montagne ont un destin commun dans la relance. L'objectif du plan Avenir Montagnes est simple : permettre à la montagne française de retrouver sa place de leader sur la scène internationale».

Bérangère ABBA, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité : *«Le changement climatique est là, et la montagne en est l'un des témoins privilégiés : fonte des glaciers, avalanches, crues, baisse de l'enneigement, atteinte aux habitats d'espèces animales et végétales... Les territoires de montagne bénéficient néanmoins d'incomparables atouts écologiques : la biodiversité y est préservée, elle est riche et dense. 43% de la superficie des massifs français est sous protection. Ouverts à tous, ces territoires constituent de formidables espaces d'émerveillement et de découverte de la faune et de la flore. Avec ce plan d'investissement, nous réaliserons ou restaurerons 1000 km de sentiers et protégerons mieux la biodiversité exceptionnelle de la montagne. Le sentier de montagne sera un atout pour promouvoir un tourisme responsable, soucieux de biodiversité».*

Joel GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité : *«Avenir Montagnes est le fruit d'un intense travail de concertation et a été conçu avec la participation active de tous les acteurs de la montagne, au sein de chacun des massifs. Des moyens importants seront mobilisés par l'État pour favoriser l'émergence d'une nouvelle offre touristique, plus durable, plus résiliente, et adaptée à la diversité des territoires de montagnes. En tant qu'ancien maire d'une commune rurale des Hautes-Alpes, je sais que les collectivités territoriales sauront tirer profit de toutes les opportunités qu'offre ce plan d'investissement».*

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr